Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UFF OBLIGATIONS 2-3

Code ISIN Parts V : FR0012198885

Cet OPCVM de droit français est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA.

Objectifs et politique d'investissement

Cet OPCVM de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en Euro » a pour objectif de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette des frais, supérieure à celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé +3% (cet indicateur représente le taux de référence pour les transactions au jour le jour effectuées sur le marché interbancaire dans la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération Bancaire Européenne.)

La stratégie de l'OPCVM consiste à gérer de façon discrétionnaire et en fonction des prévisions microéconomiques et macroéconomiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes financiers, des obligations et autres titres de créances libellés en euros.

L'OPCVM sera investi en obligations et titres de créances négociables libellés en euro, émis tant par des émetteurs publics que privés de l'Espace Economique Européen et UK. L'OPCVM pourra notamment détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net ainsi que des obligations convertibles contingentes (« Coco's »), dans la limite de 10% de l'actif net.
Les titres ou émetteurs dont la notation est inférieure à BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue dit «titres spéculatifs » ou jugés équivalents selon l'analyse de la société de gestion, pourront représenter jusqu'à 30% de l'Actif de l'OPCVM. Les titres et émetteurs non notés par les agences de notation, pourront représenter jusqu'à 50% de l'actif net.

L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En de cas pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.

La sensibilité de l'OPCVM aux risques de taux sera gérée dans une fourchette de -1 à 3.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 40% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées. L'exposition globale de l'OPCVM au marché actions sera inférieure à 10% de l'actif net.

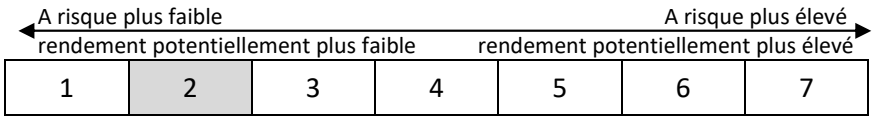
L'OPCVM pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. Leur utilisation aura pour objectif de couvrir, d'exposer ou d'arbitrer le portefeuille contre les risques actions, de taux, de crédit et de change. L'OPCVM pourra être exposé jusqu' à 200% maximum de son actif net.

L'OPCVM capitalise son résultat net et ses plus ou moins-values nettes réalisées pour les porteurs de parts V.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jeudi, veille du jour d'établissement de la valeur liquidative (vendredi) avant 11 heures auprès de l'UFF BANQUE (32, avenue d'Iéna – 75783 Paris Cedex 16). Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le surlendemain ouvré.

La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans.

Profil de risque et de rendement



Cette évaluation du profil de risque et de rendement se base sur les données historiques en matière de volatilité de l'OPCVM (depuis sa création) complétées sur la période de référence (5 ans) par celles d'un OPCVM comparable (depuis sa création). L'OPCVM UFF OBLIGATIONS 2-3 est classé dans la catégorie de risque 3 du fait de son exposition aux marchés obligataires avec une sensibilité comprise entre -1 et 3.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associé à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur et pouvant entrainer une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM :

Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante (titres spéculatifs ou haut rendement) accentue le risque de crédit.

Risque de liquidité :Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.
Risque de contrepartie : l'OPCVM peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles ce qui impactera la valeur liquidative à la baisse.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : L'OPCVM peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Il convient de se référer au prospectus de l'OPCVM pour connaitre l'ensemble des risques auxquels il est soumis.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée : Frais de sortie :	1,5% maximum 1% maximum* * *Uniquement en cas de rachat supérieur à 10% de l'actif net réalisé par un seul porteur.*
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. *L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée.*	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	**1.03%***
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	30% TTC de la surperformance de l'OPCVM par rapport à son indicateur de référence (€STR (OIS-Ester) + 3%)**

* : Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos au **30 novembre 2021** ; ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

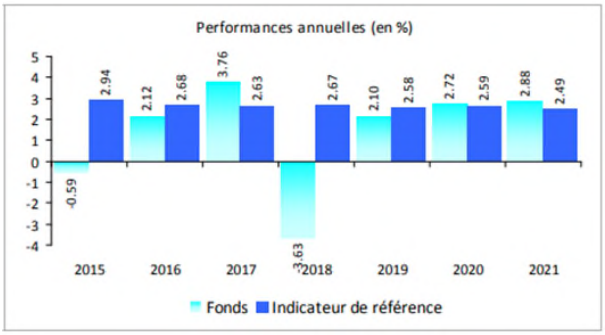
Une commission de surperformance **de 0.12%** a été prélevée au titre de l'exercice clos au **30 novembre 2021**.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.
Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.uff.net.

** A compter du 15/10/2021 : l'EONIA a été remplacé par l'ESTER

Performances passées



Ce diagramme ne constituera pas une indication fiable des performances futures. Les performances passées ne constituent pas un engagement sur les performances futures.
La performance de l'OPCVM sera calculée coupons nets réinvestis. Celle de l'indicateur de référence est capitalisée.
Les performances passées seront évaluées en Euro.

Les frais courants prélevés seront inclus dans le calcul des performances passées.

L'OPCVM a été créé le 15/10/2014. Les parts V ont été créées le 15/10/ 2014.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus /rapport annuel/document semestriel) : Sur simple demande écrite auprès de l'UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE / UFF Contact / 32, avenue d'Iéna / 75783 Paris Cedex 16 ou sur le site www.uff.net.

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet www.uff.net. Elle est disponible sur simple demande auprès de l'UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE et également auprès de la société de gestion Schelcher prince Gestion – 72, rue Pierre Charron – 75009 Paris.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La politique de rémunération de la société de gestion pourra être consultée sur le site www.spgestion.fr

La responsabilité de SCHELCHER PRINCE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Des informations pratiques et sur les autres catégories de parts de l'OPCVM sont disponibles sur simple demande écrite auprès de l'UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE : UFF Contact / 32, avenue d'Iéna / 75783 Paris Cedex 16 ou sur le site www.uff.net.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

SCHELCHER PRINCE GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **24/02/2022** pour les parts V de l'OPCVM UFF OBLIGATIONS 2-3.